

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Espacement de 6 mois des doses de vaccin ARNm contre la Covid-19 : D'un pari à l'autre... une ligne rouge est franchie avec une recommandation de l'Académie nationale de médecine non basée sur les données de la science, générant le potentiel d'un risque sanitaire inconnu

Dans son avis en date du 12 avril 2021 « Accélérer la vaccination contre la Covid-19 », l'Académie Nationale de médecine prend une position qui relève plus du pari que de la recommandation basée sur la science.

Après avoir préconisé l'allongement à 6 semaines au lieu de 4, c'est maintenant un allongement à 6 mois du délai entre 2 doses de vaccin à ARNm qu'elle recommande pour les personnes immunocompétentes (sans troubles de l'immunité).

Elle écrit :

« Devant la nécessité de presser la campagne vaccinale malgré les limitations d'approvisionnement en vaccins, en s'appuyant sur les travaux de modélisation de la couverture vaccinale, un délai plus long de l'ordre de 6 mois, permettrait d'atteindre une immunité collective beaucoup plus rapidement avec le même nombre de doses tout en assurant une protection individuelle satisfaisante. »

Ce requis de 6 mois posé, qui n'est qu'un « calcul logistique » par rapport à un objectif postulé de couverture vaccinale, le communiqué de l'Académie relève d'une tentative de justification périlleuse qui n'est guère convaincante ni rigoureuse et occulte le risque encouru à titre individuel et collectif d'un point de vue sanitaire.

L'Académie fournit à l'appui 2 études (États-Unis et Royaume-Uni) qui montrent l'atteinte d'une protection rapide (2 semaines) de 80 à 90 % après la première injection. Ces résultats ne justifient en rien l'allongement du délai de 6 mois entre les doses. C'est sans doute la raison pour laquelle il est évoqué une modélisation, qui n'est d'ailleurs pas fournie ni référencée dans le communiqué. Quand bien même elle le serait, s'appuyer sur une modélisation dans l'état actuel de la connaissance du virus et de la circulation intensive de variants est un vrai pari.

En effet, rappelons que concernant l'administration d'une dose unique, il n'existe aucune donnée expérimentale sur l'efficacité au-delà de 3 mois, ni sur l'immunité humorale ; ni de données sur les effets dans le monde réel d'une vaccination unique de la population à 6 mois en ce qui concerne la circulation du virus et de ses variants.

Le risque variants est une des justifications de la recommandation de l'Académie. On se demande donc comment il est possible qu'elle fasse pure abstraction du risque de sélection de variants que constitue sa préconisation d'allongement du délai à 6 mois. En l'état actuel des données de la science, rien ne permet d'exclure que cet allongement de plusieurs mois permette la sélection de souches résistantes au vaccin, ce qui pourrait entraîner une catastrophe sanitaire.

Ainsi, la couverture vaccinale ne peut s'entendre comme atteinte durablement (à l'échelle de 6 mois) par l'injection d'une dose unique quand le schéma vaccinal en prévoit deux à 4 semaines déjà allongé à 6 semaines, pari qui pouvait quant à lui sembler « raisonnable », bien que pari quand même.

Raisonnons par l'absurde. On peut donc légitimement se poser la question : si les prévisions de délai d'approvisionnement en vaccin ARNm étaient le double, l'Académie nationale de médecine aurait-elle préconisé un allongement à 12 mois entre les 2 doses ? Cela ne rime à rien.

Nous regrettons ainsi cette position de l'Académie nationale de médecine qui nous apparaît peu rigoureuse, non basée sur les données de la science, avec claire immixtion de la politique, ayant pour résultat une recommandation qui génère le potentiel d'un important risque sanitaire, risque qui n'est même pas évoqué dans le communiqué.

Les décisions de politique sanitaire devraient clairement être distinguées des avis scientifiques.
L'amalgame est fâcheux et source de confusion pour le public.

Au-delà du risque sanitaire potentiel, nous craignons que ce mélange des genres décrédibilise la science et ceux qui la portent, ainsi que les gouvernants, entraînant le maintien de la défiance des citoyens.

Nous demandons aux instances concernées la publication d'une justification scientifique de cet espacement de 6 mois, et à défaut, de le reconsidérer.

18/04/2021

Plus d'informations sur Citizen4Science (RNA W751258960)° sur le site internet de l'association :
<http://www.citizen4science.com>

Twitter : @Citizen4Sci #Citizen4Science

Facebook page : <https://www.facebook.com/Citizen4Science-112042660698911>

Facebook group : <https://www.facebook.com/groups/354060265679040>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/70424458/>

Instagram : citizen4sci

Coordonnées

6 rue d'Armaillé - 75017 Paris

E-mail : contact@citizen4science.com

Contact Presse:

Fabienne Pinson, présidente de Citizen4Science

contact@citizen4science.com